



« Au cœur du bien-vivre »



Votre nouvelle adresse
Rue Simone Veil
73490 La Ravoire



NOVéA
RÉSIDENCE

Réalisation:

Promotion immobilière
pga Patrick
Gaillard
Associés

04 76 03 02 02
7 rue Lesdiguières - 38000 Grenoble
www.patrickgaillard.fr

LA RAVOIRE

PROCHE DE TOUT



Au calme avec un accès pratique et rapide vers tous les centres névralgiques de la région...

En quelques minutes **à pied**, vous trouverez toutes les commodités essentielles à la vie de tous les jours.

Le quotidien des **familles** sera facilité, vos enfants pourront se rendre à pied, en vélo, ou en bus dans leur établissement scolaire : l'école primaire Marius Carraz, le collège Edmond Rostand et le lycée du Granier sont à proximité.

ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

UNE ARCHITECTURE SOBRE

La résidence **NOVéA** a le confort intime d'une grande maison partagée en 8 logements seulement, du T3 au T4, tous traversants avec une double ou triple exposition.

Le système de chauffage et d'eau chaude sanitaire par des **pompes à chaleur individuelles** garantit de véritables économies d'énergie et une réduction des charges.

La réalisation de la construction en conformité de la réglementation thermique **RE 2020 améliorée de 20%** apporte un meilleur confort de vie à ses habitants en toute saison.



UN LOGEMENT ABORDABLE

La résidence **NOVéA** permet à chacun de devenir propriétaire en offrant des logements « à prix maîtrisés » accessibles au plus grand nombre.

Proposés à un prix inférieur au marché, les logements **NOVéA** respectent le dispositif encadré par l'Agglomération de Grand Chambéry et répondent à des exigences de qualité des matériaux et de performances énergétiques.



Ce dispositif est conçu pour permettre aux ménages ayant des revenus modérés d'**accéder à la propriété** dans des conditions avantageuses. Les logements abordables peuvent être éligibles à d'autres dispositifs d'aide à l'accession :

- Prêt à Taux Zéro (PTZ),
- Prêt Action Logement, etc.

Pour acheter un logement abordable vous devez :

- Occuper votre futur logement en tant que résidence principale,
- Être primo-accédant,
- Avoir des revenus inférieurs aux plafonds de ressources du Prêt à Taux Zéro (PTZ).

